



Janvier 2013

Points de discussion

Congé de maladie

- Depuis quelques semaines un « nouveau ballon » a été lancé par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) au sujet des journées de maladies allouées aux travailleuses et travailleurs du secteur public.
- La FCEI déplore que les employés fédéraux prennent 15,2 jours en moyenne pour cause de maladie, d'incapacité ou pour des raisons personnelles. Elle ajoute que la moyenne générale du secteur public est de 12,9 jours par rapport à 8,2 jours pour les employés du secteur privé.
- Selon la FCEI ces congés de maladie, d'incapacité ou de raisons personnelles représentent jusqu'à 3,5 milliards de dollars par an.

Notre position

- En ce qui concerne la fonction publique fédérale, les congés de maladie ne sont pas encaissables. Ils ne coûtent donc rien aux contribuables.
- Les congés de maladie sont des avantages négociés que les travailleuses et les travailleurs peuvent utiliser uniquement lorsqu'ils sont malades.
- La FCEI ne cherche pas à savoir pourquoi les travailleuses et les travailleurs du secteur public fédéral ont utilisé autant de journée de maladie. Les récentes coupures dans la fonction publique fédérale et la surcharge de travail sont certes des éléments à considérer dans l'augmentation du nombre de congés pris au cours des derniers mois.
- Les cadres supérieurs de Santé Canada qui s'occupent du Programme d'aide aux employés rapportent un nombre inhabituel d'appels. Récemment, en un mois, ils ont reçu autant d'appels qu'ils en reçoivent normalement en un an.

Alliance de la Fonction publique du Canada

Bureau de la VPER-Québec

5800, rue Saint-Denis, bureau 1104, Montréal, Québec, H2S 3L5, Tél. : 514-875-2690 ou 1-800-642-8020 Fax : 514-868-1678

Courriel : leblanp@psac-afpc.com - afpcquebec.com



- Si le taux d'absentéisme dans le secteur privé semble moindre, c'est que les employés n'y bénéficient pas d'un régime de congés de maladie adéquats. Ils doivent donc se rendre au travail même lorsqu'ils sont malades, menaçant ainsi la santé de leurs collègues. De plus, dans le secteur privé, on n'assure pas le suivi des congés d'invalidité de longue durée comme on le fait à la fonction publique.
- Plutôt que d'attaquer les employés du secteur public et de demander au gouvernement fédéral de supprimer des services et des emplois, la FCEI ferait mieux de consacrer son temps et ses ressources à ses propres membres, les petites entreprises qui subissent les répercussions économiques de la réduction des services publics.

Ne soyons pas dupes !

- **Nous tenons aussi à rappeler** qu'en 2009-2010, la FCEI avait lancé « le ballon » au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées, qui malgré leurs faibles solvabilités permettaient aux fonctionnaires de prendre des retraites dorées aux frais des contribuables. **Nous connaissons la suite.**
- **Et nous soulignons enfin** que la FCEI se définissait en avril 2011, à l'aube des élections fédérales comme « un organisme rigoureusement non partisan. »

Alliance de la Fonction publique du Canada

Bureau de la VPER-Québec

5800, rue Saint-Denis, bureau 1104, Montréal, Québec, H2S 3L5, Tél. : 514-875-2690 ou 1-800-642-8020 Fax : 514-868-1678

Courriel : leblanp@psac-afpc.com - afpcquebec.com

